



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DECINQ(5) CHARGES DE LA
SURVEILLANCE DANS LES AIRES PROTEGEES**

1. Contexte du poste

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) est chargé de la gestion et de la protection des aires protégées (parcs nationaux, réserves, paysages protégés, etc.).

Pour renforcer la surveillance, la lutte contre le braconnage, la préservation de la biodiversité et l'accueil responsable des visiteurs, l'OBPE recrute des Chargés de surveillance dans ses aires protégées.

2. Titre du poste

Chargé(e) de surveillance dans l'aire protégée :

- a) Monument Naturel de l'Est (1)
- b) Réserve Naturelle Forestière de Bururi (1)
- c) Parc National de la Ruvubu (1)
- d) Parc National de la Kibira (1)
- e) Parc National de la Rusizi (1)

3. Lieu d'affectation

- Basé dans ou à proximité de l'aire protégée.
- Déplacements fréquents à l'intérieur de l'aire protégée (patrouilles, missions de terrain).

4. Objectif du poste

Assurer, au niveau de l'aire protégée, la surveillance écologique et sécuritaire, le suivi de la biodiversité et l'encadrement de base des visiteurs, afin de contribuer à la conservation durable des écosystèmes et à la bonne application de la réglementation.

5. Principales tâches et responsabilités

Sous la supervision du Conservateur Chef de l'aire protégée le/ Chargé de surveillance sera chargé de :

1. Surveillance et application de la réglementation

- Participer à la réalisation de l'organisation et à la des patrouilles de surveillance (à pied, à vélo, en véhicule, selon le cas) ;
- Veiller au respect des lois et règlements dans l'aire protégée (lutte contre le braconnage, coupe illégale de bois, feux de brousse, prélèvement illicite, exploitation illégale des ressources, etc.) ;

- Signaler et documenter les infractions (rapports d'incidents, fiches de constat) à la hiérarchie et aux autorités compétentes ;
 - Collaborateur avec les écogardes, forces de l'ordre et autres services concernés.
2. Suivi écologique et collecte de données
- Contribuer au suivi de la faune, de la flore et des habitats (observations, comptages, relevés simples) selon les protocoles définis ;
 - Participer à la collecte de données sur les pressions et menaces (braconnage, défrichements, incendies, espèces envahissantes, etc.) ;
 - Tenir à jour des fiches de terrain et contribuer à la saisie des données dans les bases prévues ;
 - Appuyer les études et inventaires écologiques organisés dans l'aire protégée.
3. Sensibilisation et relations avec les communautés riveraines
- Participer aux activités de sensibilisation des communautés locales sur la protection de l'aire protégée et la gestion durable des ressources naturelles ;
 - Appuyer la mise en œuvre d'initiatives locales de gestion ou de développement alternatif ;
 - Contribuer au dialogue avec les communautés en cas de conflits homme-faune (dommages causés par les animaux sauvages, intrusions, etc.), sous la direction de la hiérarchie.
4. **Accueil et encadrement de base des visiteurs (si site écotouristique)**
- Accueillir et informer les visiteurs sur les règles de visite, les autorisations autorisées et les consignes de sécurité ;
 - Veiller au respect du code de conduite par les visiteurs (pas de dérangement de la faune, pas de déchets, pas de prélèvements, etc.) ;
 - Appuyer l'organisation des visites guidées, en lien avec les guides et le personnel touristique de l'aire protégée.
5. **Rapportage et appui à la gestion de l'aire protégée**
- Rédiger des rapports périodiques simples (hebdomadaires, mensuels) sur les activités de surveillance, les incidents, les observations écologiques ;
 - Participer aux réunions internes de planification et de bilan ;
 - Signaler à la hiérarchie tout problème majeur nécessitant une intervention urgente (incendies, braconnage intensif, dégâts importants, etc.).

6. Profil et qualifications minimales

- **Formation :**
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+3 (Licence) en Foresterie, Biologie, Écologie, Gestion de la faune, Écotourisme durable ou domaine proche (gestion des ressources naturelles, environnement, agronomie avec spécialisation environnementale, etc.).
- **Compétences techniques :**
 - Connaissances de base en écologie, faune, flore et gestion des aires protégées ;
 - Capacité à suivre des protocoles simples de collecte de données (fiches d'observation, GPS de base, etc.) ;
 - Maîtrise de base de l'outil informatique (Word, Excel) pour la rédaction de rapports ;

- Connaissance des principes d'écotourisme responsable (pour les sites ouverts au public).
- **Aptitudes et qualités personnelles :**
 - Bonne condition physique et disponibilité pour des patrouilles en terrain parfois difficile ;
 - Sens de l'observation, vigilance, réactivité en situation de terrain ;
 - Intégrité, sens de la discipline et respect de la hiérarchie ;
 - Capacité à travailler en équipe (avec écogardes, guides, autres services) ;
 - Bonnes capacités de communication en kirundi et en français ;
 - Sensibilité aux questions de conservation et de relations avec les communautés locales.

7. Type de contrat et supervision

Dispositions prévues par les statuts du personnel de l'OBPE.

8. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un dossier comprenant :

1. Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de l'OBPE, en précisant l'aire protégée visée ;
2. Un curriculum vitae (CV) détaillé et actualisé ;
3. Une copie certifiée conforme du diplôme de BAC+3 (Licence) en foresterie, biologie, écotourisme durable ou domaine similaire ;
4. Une copie de la carte d'identité ;
5. Tout autre document jugé pertinent (certificats de formations courtes, lettres de recommandation, etc.).

Le dossier complet doit être déposé sous pli fermé portant la mention : « *Candidature au poste de Chargé de surveillance dans (Aire protégée de)* » à l'adresse suivante : *Secrétariat de la Direction Générale de l'OBPE à Gitega, Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe, au plus tard le 15.../Juillet/2026 à 15.h00*

9. Modalités de sélection

La sélection des Chargés de surveillance se déroulera en deux (2) étapes :

9.1. Présélection sur dossier

Une commission de l'OBPE :

- Vérifie la complétude et la conformité administrative des dossiers ;
- Confirmer le respect des critères de formation (BAC+3 dans les domaines requis) ;
- Apprécie la pertinence de l'expérience et de la motivation au vu du CV et de la lettre de motivation ;

- Établit une liste restreinte des candidats présélectionnés.

Seuls les candidats(e)s présélectionnés(e)s seront contacté(e)s pour la suite.

9.2. Test et entretien

Les candidats présélectionnés(e)s sont convoqué(e)s pour :

1. Un test écrit simplifié, portant sur :
 - Notions de base en faune, flore, écosystèmes et aires protégées ;
 - Principales menaces et mesures de protection dans les aires protégées (braconnage, feux, défrichage, etc.) ;
 - Éléments de base sur l'écotourisme responsable (pour les sites touristiques).
- Un entretien oral individuel devant un petit comité (représentant de la Direction/antenne provinciale, Conservateur de l'aire protégée, etc.), visant à évaluer :
 - La motivation et la disponibilité pour travailler sur le terrain et en horaires parfois contraignants ;
 - La capacité de travailler en équipe et sous discipline ;
 - La capacité de communication (avec collègues, communautés, visiteurs) ;
 - Le sens de l'intégrité, de la responsabilité et de la gestion des situations sensibles (infractions, conflits, incidents).

9.3. Décision finale

- La commission de sélection classe les candidats en fonction des résultats du test et de l'entretien ;
- La décision finale de recrutement est prise par la Direction Générale de l'OBPE ;
- Seul le candidat retenu est contacté effectivement ;
- L'OBPE se réserve le droit de ne retenir aucune candidature si les profils ne répondent pas aux exigences

Fait à Gitega, le 24 Juin/2026

Le Directeur Général de l'OBPE

Ir HATUNGIMANA Berchmans

